



## Médiations asbl

Centre de formation agréé par la Commission Fédérale de Médiation

# Formation professionnelle de médiateur généraliste et de médiateur familial

## SESSION 21 2016-2017



## MEDITATIONS asbl en quelques lignes

Depuis sa constitution en 1996, Médiations asbl œuvre, entre autre, dans la formation des médiateurs.

Dans un monde où les techniques de l'information et de communication s'intensifient, paradoxalement, l'écoute, l'entente et le dialogue entre les personnes se raréfient voire s'appauvrissent... Il est fait appel, de plus en plus souvent à **un tiers, à un médiateur** qui propose son aide pour prévenir un conflit, pour dénouer une situation bloquée, qui sert de lien entre des personnes qui en font la demande.

Au sein de la complexité sociétale, Médiations asbl prend à cœur de penser et de mettre en œuvre tous les moyens garantissant une approche de la réalité basée sur des attitudes constructives, construites sur des responsabilités individuelles et collectives, en garantissant le respect des différences pour une citoyenneté responsable et durable.

Particulièrement sensible aux questions de la médiation, en 1997, une équipe de médiateurs praticiens et formateurs professionnels décident de mettre en place une formation innovante et unique en son genre. Nous avons, à ce titre, le plaisir de vous proposer une **formation professionnelle de médiateur** qui permet, à son issue, l'obtention du certificat de médiateur généraliste et familial ;

### « La formation de médiateur généraliste et de médiateur familial »

En 2008, Médiations asbl est agréée comme centre de formation par la Commission Fédérale de Médiation (CFM) pour son action dans la formation et plus spécifiquement pour les programmes suivants :

- La formation de base
- La formation en médiation familiale
- La formation permanente

Il vous est possible d'obtenir l'agrément auprès de la Commission Fédérale de Médiation (CFM) **qui est la seule instance habilitée à le faire** et d'exercer, si vous le souhaitez, le métier de médiateur familial judiciaire agréé lorsque votre dossier est accepté par la CFM (Pour plus d'information sur la **procédure d'agrément, voir ci-dessous**).<sup>1</sup>

### Spécificité de la formation

Basée sur une alternance de cas pratiques et de cours théoriques, la formation de médiateur généraliste et familial vise ici l'évolution continue de l'esprit « médiation » qui permettra aux futurs médiateurs d'être compétents et efficaces dans divers domaines en tant qu'intervenants « multipartial » lors de situations conflictuelles ou de moments de crise.

Le médiateur fait partie des créatifs culturels de la société post moderne.

### Approche pédagogique

Notre méthodologie se veut active, inductive, interactive et participative.

Nous préconisons l'acquisition de compétences et de qualités tant au niveau du savoir-faire, du savoir-faire faire, que du savoir-être à l'épreuve des savoirs savants.

---

<sup>1</sup> CFM : sites internet <http://www.mediation-justice.be> et <http://www.fbc-cfm.be/fr>

Les participants seront soutenus par des supports pédagogiques.

Les groupes sont constitués de 16 personnes maximum pour assurer la **qualité pédagogique** des séances **de cours** centrées sur l'**évolution personnelle** et **professionnelle** du participant.

### En quoi cette formation est faite pour vous ?

Cette formation s'adresse aux personnes engagées dans toute une série de champs professionnels d'une part :

- Aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle ;
- Aux personnes en recherche active d'emploi et/ou en réorientation ;
- Aux diplômés de l'enseignement secondaire, supérieur (Bachelier et Master), de l'enseignement de promotion sociale;

Et d'autre part:

- Aux personnes qui souhaitent compléter leur formation;
- Aux personnes qui cherchent à renforcer et/ou s'approprier de nouvelles compétences et s'enrichir pour mieux interagir dans sa vie de tous les jours ;
- Aux personnes qui souhaitent évoluer dans leur activité professionnelle et visent de nouvelles opportunités professionnelles :
  - ◆ Dans le champ pédagogique et éducatif : enseignants, animateurs, éducateurs, directeurs, agents PMS, psychologues ;
  - ◆ Dans le champ familial : conseillers conjugaux, thérapeutes ;
  - ◆ Dans le champ social : fonctionnaires, prêtres, policiers, gendarmes, travailleurs des maisons de repos, prisons, centres fermés, assistants sociaux ;
  - ◆ Dans le champ pénal et juridique : avocats, juristes, juges, notaires, huissiers ;
  - ◆ Dans le champ marchand et non marchand : cadres, responsables des ressources humaines, PME, banques, assurances, agences immobilières ;
  - ◆ Dans le champ institutionnel : SPJ, SAJ, élus politiques, membres d'organisation syndicales ou humanitaires ;
  - ◆ Dans le champ de la santé: hôpitaux, infirmières, médecins, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, logopèdes ;
  - ◆ Dans le champ associatif : mouvements internationaux et religieux, ONG, AISBL, organismes de vacances, collectivités locales ;
  - ◆ Dans le champ pédagogique et éducatif : enseignants, animateurs, éducateurs, etc.

### Les perspectives professionnelles des certifiés « Médiateur généraliste »

Les pratiques psychosociales de médiation existent dans de nombreux domaines qu'ils soient privés ou publics.

Aujourd'hui, chacun peut constater les besoins croissants de cette activité au sein de notre société. Cette formation permet d'occuper des fonctions de médiateurs dans diverses organisations et institutions nationales et internationales, confessionnelles ou laïques, comme la police, la justice, l'aide à la jeunesse, l'éducation, les communes, la Commission européenne, ainsi qu'auprès de particuliers et de groupes (voisins, familles, couples,...).

### 3 bonnes raisons de participer à la formation de médiateur généraliste et familial

Globalement, cette formation prépare **au métier de médiateur** avec ses multiples aspects réflexifs et concrets.

Elle se caractérise à la fois par :

- Une approche opérationnelle visant à développer chez les participants des capacités de mise en œuvre directe dans l'analyse de la complexité du contexte de travail du médiateur ;
- L'approche pluridisciplinaire de nos formateurs permettant d'offrir une pluralité de clés de lecture et d'analyse ;
- L'implication du participant dans un processus de supervision favorisant la mise en valeur de l'ancrage professionnel dans la réalité et le développement de qualités et de compétences pertinentes au métier de médiateur.

## **Obtention du certificat de médiateur généraliste et familial**

**Le certificat de médiateur généraliste et familial est délivré au participant qui :**

- ▶ En plus du suivi des 3 modules dans leur intégralité, présente avec succès les travaux de droit ainsi qu'un travail de synthèse final (auto-évaluation formative) en lien avec les informations recueillies dans le carnet de bord relatant les acquis et les expériences durant les cours et durant les jeux de rôle.
- ▶ A terminé les 20 heures (4+6+10 h) de supervisions exigées, ce qui permettra au participant d'approfondir les connaissances reçues et/ou de faire un lien concret entre la formation, sa pratique et son développement professionnel. Ceci afin d'assurer la continuité de la formation en pratique réelle.
- ▶ A respecté les exigences du « kit du participant » (en annexe).

**Il vous sera remis après concertation du Conseil Pédagogique de Validation s'appuyant sur :**

- ▶ L'avis du conseil pédagogique est souverain et prend en compte la participation aux cours, les travaux de droit, la pratique des jeux de rôle (le carnet de pratique), le travail de synthèse du carnet de bord et le carnet de supervision complété (sur base des éléments repris ci-dessus) ;
- ▶ Seul l'avis favorable du Conseil Pédagogique de validation (formateurs, superviseurs et le coordinateur pédagogique) permet l'obtention du certificat **qui est l'unique document remis au participant.**

## **Conditions d'admission**

L'admission au programme se fait sur base d'un CV, d'une lettre de motivation et d'un entretien préalable avec l'un de nos formateurs pour mesurer l'adéquation entre les attentes du participant et le contenu des modules et des exigences reprises dans le kit du participant.

**Pour vous inscrire, nous vous remercions de prendre rapidement contact avec nous pour un entretien d'admission.**

## **Où et quand ?**

Sauf avis contraire, les formations se déroulent à Bruxelles.

Les jours de cours ont lieu le vendredi de 13h30 à 19h30 et le samedi de 9h30 à 16h30, selon le calendrier scolaire.

## Synthèse des principales étapes pour l'obtention du certificat 210 heures

### **1. formation de base (78 heures)**

*Comprend les matières axées sur la méthodologie et déontologie de la médiation :  
croissance professionnelle et personnelle*

### **2. formation médiation familiale (66 heures)**

*Comprend les matières axées sur la médiation dans la familiale*

### **3. formation généraliste (42 heures)**

*Comprend les matières axées sur la médiation dans divers champs*

### **4. Supervisions (20 heures)**

*Comprend des supervisions individuelles et collectives*

### **5. Validation auprès de MEDIATIONS asbl**

*Via l'évaluation finale et examen devant le conseil pédagogique de validation*



## **Certificat de Médiateur généraliste et de médiateur familial**

**6. Agrément possible auprès de la Commission Fédérale de Médiation pour la fonction de Médiateur familial judiciaire agréé sur base d'un dossier que vous constituez.**



## CONDITIONS FINANCIERES

En plus des frais de participation, nous vous prions d'ajouter un droit d'inscription d'un montant **de 30 euros** (non remboursables) qui comprend tous les frais administratifs liés à l'inscription et à la certification.

### 1. Pour la formation modulaire professionnelle de médiateur généraliste et de médiateur familial,

Public	Total
Particuliers	€ 2.600,00
Institutions, profession libérale *	€ 3.000,00
Institutions si au moins 2 personnes	€ 2.800,00

\* la facture est émise et honorée en un seul montant dès l'inscription.

### 2. Le montant des supervisions est en sus et varie selon le coût des supervisions collectives ou individuelles (voir kit du participant).

### 3. Pour la formation continue exigée par la Commission fédérale de médiation (18 heures tous les deux ans pour maintenir votre agrément), certaines journées sont programmées pour les médiateurs agréés (voir le programme sur le site : [mediationsasbl.be](http://mediationsasbl.be)).

L'inscription devient effective lorsque :

- **Votre entretien** avec un formateur avant le début du module s'est avéré positif ;
- Le document 1 « le carnet d'objectifs » a été complété ;
- **L'acompte demandé**, soit 50% du montant total est enregistré au compte (point 4)
- **Vous avez envoyé par courrier postal les documents complétés et signés (3) pages 7 à 9 ainsi que le signataire du kit du participant.**

## Notre équipe

Le groupe pluridisciplinaire des intervenants se compose de manière équilibrée de formateur(e)s issus de divers champs et pratiques de médiations.

Voir sur le site <http://www.mediationsasbl.be/asbl/intervenants/>



**Ginette DEBUYCK**

Directrice et Coordinatrice pédagogique.  
Master en sciences de l'éducation, régente en langues germaniques,  
médiateure généraliste, familiale internationale (MIKK) et familiale agréée,  
thérapeute brève systémique, instructeur Brain Gym.  
**Superviseure.**



### Une gestion optimale des inscriptions nécessite aussi votre collaboration

1. L'inscription à la formation est un **engagement ferme** à participer à **l'ensemble** des journées des modules, stipulé dans le kit du participant ci-annexé. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence. Toute absence au cours devra être **obligatoirement** rattrapé à la session qui suit, et selon les modalités en vigueur. Le participant s'acquittera de toutes ses **obligations financières** pour être accepté à la participation des cours et pour être validé.

2. Pour vous inscrire à tous les modules, faites-nous parvenir le bulletin d'inscription au moins 4 semaines avant le début des cours. Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée.

**Les frais administratifs s'élèvent à 30,00€ et ne sont en aucun cas remboursables.**

3. Dès la confirmation de votre participation, merci de verser un **acompte de 50 %** du montant total. **Le solde du prix est payable 7 jours avant le début de la formation.**

Le paiement sera effectué par virement auprès de la Banque BELFIUS

N° de compte	Code IBAN	Code BIC
068-2225835-03	BE 21 06.82 225 835 03	GK CCBE BB

**Avec le nom de la personne inscrite et la référence (Code : MED 21) et numéro de facture. La réception de votre paiement rendra votre inscription définitive.**

Tous les prix s'entendent sans TVA ( Prestations de service exemptées de la TVA en vertu de l'article 44 paragraphe 2-4 du Code TVA). Les factures sont payables au grand comptant. Tout retard de paiement rend le client redevable, de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt de 12 % l'an à dater de l'envoi de la facture, compte non tenu d'une éventuelle indemnité.

En cas de retard de paiement, une indemnité de 15 % sera appliquée sur le solde restant dû, avec un minimum de 62,00 € pour frais administratifs, compte non tenu des frais de justice et d'exécution, ceci après mise en demeure par lettre recommandée.

Toutes réclamations doivent nous être faites par lettre recommandée, dans les dix jours de la réception de la facture.

En cas de contestation, seuls les Tribunaux de Bruxelles sont compétents, après avoir proposé une médiation.

4. Médiations asbl se réserve le droit d'annuler ou de reporter, soit la totalité si le nombre requis de participants est inférieur à 10, soit une partie de la formation en cas de force majeure (changement de date ou annulation inopinée).

Dans le cas où la formation complète est annulée, l'entièreté de la somme versée sera remboursée aux participants.

## **6. Annulation et désistement du participant**

1. A partir de **la date de signature du présent contrat**, les annulations et désistements à la formation seront pris en considération uniquement sous les conditions suivantes :

- Moins d'un mois avant, 50% du prix est dû à Médiations asbl.
- Moins de dix jours ouvrables avant, la totalité du prix est dû à Médiations asbl.

2. Le désistement doit se faire impérativement soit par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi ou par mail.

## **Responsabilité civile**

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage subis par les participants durant l'activité.

Tout courrier ou demande de renseignements sont à adresser soit par courriel **mediations@mediationsasbl.be** soit par la poste à Médiations asbl, 62/1, Drève de Rivieren - 1083 Bruxelles.

Je souhaite participer à la formation suivante:

- (Code : MED 21)** La formation de médiateur généraliste et de médiateur familial.

Je transmets par la poste les documents suivants:

- Je certifie avoir lu et accepté les conditions générales ci-jointes ainsi que les dates du programme de formation session 21.
- Je joins le signataire du kit du participant signé et daté.

## **Montant de l'inscription**

Votre paiement s'élève à :

Frais d'inscription (valable pour tous les modules) : **30,00€**

Frais de formation: € (voir tableau page 8).

Soit un total de : € en lettres .....

Nom : Mr, Mme .....

**Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »**

A Bruxelles, le

Signature



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION A RENVOYER PAR LA POSTE

- **Par courrier postal** à l'adresse suivante :

**MEDIATIONS asbl, 62/1 Drève de Rivieren à 1083 Ganshoren**

### **Vos coordonnées** (\*):

Nom, Prénom:

Date de naissance:

Adresse privée:

Code postal et ville:

Téléphone/fax:

Mobile:

Mail privé :

Mail professionnel:

Profession:

Tél professionnel:

Adresse professionnelle:

Code postal et ville:

- Je souhaite recevoir les informations ou être contacté via mes coordonnées :

- **Professionnelles**

- **Privées**

- J'autorise Médiations asbl à diffuser mes coordonnées (\*) sur la liste confidentielle des participants de la session 21.

A Bruxelles, le

Signature